Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213502529-20260310-2026_03_03-DE

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES LANDES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 10 mars 2026

Convocation du 5 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur FESSELIER Christophe.

Nombre de Conseillers	
En exercice	: 15
Présents	: 14
Votants	: 14

Etaient présents : Christophe FESSELIER, Janine GODELOUP, Mickaël LERETRIF, Marie-Noelle GEORGEAULT, Joël DESILLES, Jocelyne GAUTIER, Maude HAMARD, Vincent DESILLE, Samuel GARDAN, Patrice LEQUEUX, Annie LEMEE, Joseph JOUAULT, Amélie LION, Franck ROUXEL,

Absent Excusé : Patricia RONDEAU
Absent :

Mme GEORGEAULT Marie-Noëlle a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

2026-03-03

Monsieur le Maire précise que la Commission Finances a examiné la question, en lien avec les nécessités budgétaires et les investissements à réaliser,

En conséquence, il propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 33.87 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36.86 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 13,97 %

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :**
  - **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 33.87 %**
  - **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 36.86 %**
  - **Taxe d'Habitation (TH) : 13,97 %**
- **Charge M. le Maire de notifier cette décision au services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété au service de Fiscalité Directe Locale, accompagné d'une copie de la présente décision.**

Le Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle GEORGEAULT

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christophe FESSELIER